



26 JANVIER

Grèves & manifestations



POUR NOS SALAIRES ET L'ISAE,

PAS D'HESITATION

Avec le SNUipp-FSU74, tous-tes en grève mardi 26 janvier, pour une vraie revalorisation salariale !

LA GREVE, UN DROIT, SON MODE D'EMPLOI

Avant la grève :

- Chaque collègue doit faire parvenir sa **déclaration d'intention préalable** auprès de la DSDEN **avant le samedi 23 janvier 2016, à minuit** (date de réception) :
 - De préférence par messagerie électronique professionnelle (**@ac-grenoble**) à sma74@ac-grenoble.fr avec vos nom, prénom, classe, école, commune, circonscription et la formule « déclare mon intention de participer à la grève du 26 janvier 2016 ».
 - Par courrier : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Haute-Savoie – Droit d'accueil – Cité administrative -7 rue Dupanloup 74040 Annecy cedex.
 - Par fax au 04 50 88 41 84
- Les grévistes informent les familles (par écrit, sous pli cacheté ou agrafé).
- Le directeur gréviste affichera si tous les maîtres sont grévistes : "**École en grève, pas de classe**". Sinon, il affichera un tableau des services à assurer par les maîtres présents et à émarger. Tous les enfants qui se présentent à l'école doivent être accueillis !
- Le directeur prévient le maire et n'a pas à communiquer, avant la grève, le nombre de grévistes à la DSDEN, ni à l'IEN.

Pendant la grève :

- Envoyez-nous par mail à snu74@snuipp.fr : le nom de l'école, le nombre d'enseignants et le nombre de grévistes.
- Aucune communication n'est faite à l'extérieur (renseignements généraux, police, gendarmerie) sur la situation de l'établissement (nom et nombre de grévistes).

Après la grève :

L'administration doit faire la preuve de la participation à la grève, les grévistes ne répondent à aucune enquête, ne s'inscrivent sur aucune liste et ne signent aucun état.

Mise en place du service d'accueil : il n'est pas demandé aux directeurs d'écoles d'organiser ce service d'accueil. Celui-ci est de la seule responsabilité de la commune. Le DA-SEN informe les communes des mouvements sociaux et transmet les données statistiques qu'il est en mesure de communiquer. **Dans tous les cas, le directeur gréviste, pas plus que les adjoints grévistes, ne sont tenus de surveiller les élèves, ni d'être sur place.**

TOUS LES FONCTIONNAIRES DANS L'ACTION

Ce 26 janvier, ce sont les personnels des trois versants de la Fonction publique (État, Hospitalière et Territoriale) qui sont appelés à se mobiliser pour les salaires. FSU, CGT, Solidaires et FO sont engagés dans cette journée de mobilisation. Grèves, manifestations et rassemblements sont programmés dans tout le pays.